

- | | |
|---|--|
| <p>5 Deux mots de la convention:
Priorité d'engagement des non permanents</p> <p>7 Histoire du SPECA:
Les années 80, un début mouvementé (partie 2)</p> <p>12 Les rébus du SPECA-Hebdo</p> <p>13 Internationalisation:
La tête dans le sable?</p> | <p>15 Légendes pédagogiques:
Les NTIC révolutionnent l'éducation</p> <p>18 SPECA et défense de l'environnement:
Quelles sont les suites concrètes?</p> <p>19 Conseil central du Montréal métropolitain: Retour sur le CCMM du 5 avril 2017</p> |
|---|--|

RAPPORT AUBÉ-DEMERS

La création du Conseil des collèges du Québec

Par DOMINIQUE RIOUX

Enseignante en français et vice-présidente aux affaires pédagogiques du SPECA



L'automne dernier, la Commission des études, les instances syndicales et le milieu de l'éducation supérieure ont été fort animés par la consultation de la Ministre Hélène David. Le document de consultation, rédigé à la hâte et imprécis, portait sur deux objets majeurs: la création d'un Conseil des collèges et une série de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) en vue de son assouplissement. À peine un mois a été accordé aux différents intervenants pour rédiger un mémoire et prendre position. À la mi-mars, une équipe désignée par la ministre effectuait la synthèse des mémoires déposés pendant la consultation et formulait des recommandations afin d'orienter la rédaction du futur projet de loi. Le dépôt de ce *Rapport sur la création du Conseil des collèges*, rédigé par Rachel Aubé, Guy Demers et Louis Lefebvre, nous permet de constater les gains réalisés grâce à nos multiples représentations automnales, mais aussi d'anticiper les décisions qui, dans notre perspective, mettent à mal notre réseau collégial. Dans ce premier article de deux, nous nous proposons d'abord d'analyser le projet de création du Conseil des collèges. Un article subséquent, dans le prochain numéro du *SPECA-Hebdo*, portera sur les modifications anticipées au RREC et leurs impacts probables.

UN BRIN D'HISTOIRE : LA CRÉATION D'UN CONSEIL DES COLLÈGES

Le Conseil des collèges, en tant que structure, a existé pendant presque quinze ans avant d'être aboli en 1993, au moment de la réforme du milieu collégial, au profit de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). Dès ses origines, le conseil avait deux missions, celle d'émettre des avis et des recommandations qu'il jugeait utiles à l'amélioration du milieu collégial et celle d'évaluer la qualité des programmes. Jugé inefficace quant à ce deuxième mandat, et pour laisser place à l'évaluation de l'enseignement, le Conseil des collèges fut dissous. Aujourd'hui, la ministre David propose de le former de nouveau en y intégrant l'actuelle CEEC, dotée d'une structure désormais très affirmée et de prérogatives importantes, notamment celle d'effectuer des recommandations en s'adressant directement aux collèges. Le *Rapport* suggère de reprendre la structure bicéphale du passé et ce, même si la majorité des mémoires déposés cet automne sont en défaveur de cette imbrication de l'assurance-qualité au Conseil des collèges (CCQ).

COMMISSION D'ÉVALUATION ET CONSEIL : UN MONSTRE À DEUX TÊTES ?

On a pu penser que l'intégration de la CEEC, mécanisme d'assurance-qualité imposé au réseau collégial, au CCQ engendrerait un amoindrissement de son mandat, c'est du moins ce qu'ont espéré les syndicats et les directions de collège cet automne. Cependant, à la lecture du *Rapport*, il y a plutôt lieu de craindre que la fonction de « conseil » soit mise en péril par une interférence, fortuite ou volontaire, de la Commission d'évaluation qui logera au sein du futur conseil. En effet, il est prévu de conserver toute la structure, le personnel, le budget actuel et les prérogatives prévues à la loi de la CEEC au sein du futur conseil, notamment dans un « souci de préserver l'expertise acquise en matière d'évaluation » et « le regard externe sur les opérations menées par les collèges¹. » S'il est admis dans le *Rapport* que la reddition de comptes devrait être allégée pour les collèges qui y englobent une somme importante d'argent dans un contexte de rareté des ressources, les auteurs laissent surtout entendre, avec un enthousiasme à peine contenu, que la CEEC constitue un fleuron dont ils ne souhaitent pas se départir : « Ce regard externe posé par une agence indépendante ayant des pouvoirs clairs est un facteur incontournable de succès et doit être maintenu dans une optique d'amélioration continue. [...] les pratiques évaluatives de la Commission [...] sont reconnues internationalement. [...] Cette reconnaissance internationale rejaillit sur tous les collèges et sur le système québécois d'enseignement collégial. La notoriété en découlant est importante et contribue à attirer davantage d'étudiants internationaux dans les établissements québécois² ». Cette vision de l'assurance-qualité, qui peut nous sembler insensée, ne laisse aucun doute quant à sa primauté pour les auteurs. Ceux-ci concluent ensuite que tout ce qu'il manque à la Commission d'évaluation, c'est un rapport plus étroit avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et les institutions d'enseignement « afin de mieux faire connaître ses travaux » et pour permettre un « meilleur partage de

¹ Rachel Aubry, Guy Demers et Louis Lefebvre, *Rapport sur le projet de création du Conseil des collèges du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales : Pour un réseau collégial à la hauteur des aspirations des Québécoises et des Québécois*, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017, p. 26.

² *Ibid.*, p. 27.

l'information sur l'état et les besoins du réseau collégial³. » Autrement dit, il est explicitement souhaité que la proximité de la CEEC avec le futur conseil des collèges serve à faciliter d'abord le mandat actuel de la Commission. Malgré les inquiétudes exprimées par une majorité d'intervenants lors de la consultation qui craignent un assujettissement du conseil aux experts de la Commission d'évaluation, les auteurs ne recommandent pas de scinder la CEEC et le CCQ. On nous rassure en insistant à plusieurs reprises sur le fait qu'un « pare-feu » existera pour préserver l'autonomie de chacune des deux fonctions. Sans pour autant préciser de quelle nature il sera. Même la Fédération des cégeps, qui trouve pourtant en son sein plusieurs supporters de la CEEC, n'aura pas été entendue⁴...

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION ET CONSEIL DES COLLÈGES : DÉDOUBLEMENT DE STRUCTURES ?

L'une des inquiétudes formulée cet automne concernait la mission de ce futur Conseil des collèges : étant donné qu'il existe déjà un Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ), n'y avait-t-il pas un risque de dédoublement des structures existantes, de même qu'un gaspillage de ressources ? Le *Rapport* répond à ces questionnements, soulevés pendant la consultation, en affirmant avoir respecté une certaine symétrie de structure permettant de reconnaître l'importance des collèges pour l'enseignement supérieur. En effet, la décision de créer un conseil des universités, fruit de la recommandation du *Rapport* de Claude Corbo⁵, n'avait pas été mise en doute, ce dernier étant souhaité de tous les acteurs du milieu universitaire : « La mise en place du Conseil des Universités du Québec, en l'absence du Conseil des collèges du Québec, créerait un hiatus préjudiciable pour la cohérence de ce système et, conséquemment, pour l'avenir et le développement du réseau collégial. On voit mal comment une seule des deux composantes du système d'enseignement supérieur pourrait bénéficier d'études et d'avis permettant de soutenir son développement, alors que l'autre se placerait à la remorque d'avis et de recommandations en marge de son contexte et de sa propre spécificité⁶. » Les auteurs soulignent aussi que les ressources expertes en matière d'éducation collégiale au sein du CSÉ migrerait vers le futur CCQ. Cet organisme se consacrerait à réfléchir à l'ensemble du système d'éducation, tandis que le CCQ pourrait se pencher sur les enjeux plus propres au réseau collégial tout en bénéficiant de davantage de ressources que le CSÉ. Un risque demeure, cela dit, que l'expertise du CSÉ soit absorbée par le CCQ au détriment de cet organisme qui en ressortirait affaibli. Néanmoins, ainsi précisé, il semblerait que le projet de création d'un Conseil des collèges a reçu une large adhésion. Ce dernier est perçu comme un moyen plus efficace et pertinent de soutenir le développement du réseau collégial que l'actuel CSÉ.

³ *Ibid.*, p. 33.

⁴ Celle-ci suggérait de créer une Commission de l'évaluation de l'enseignement supérieur qui aurait eu pour mandat de « veiller » autant sur les universités que sur les cégeps. Cette tentative d'amoindrir la poigne de la CEEC sur les collèges aura été vaine... (Voir « L'assurance qualité : un enjeu qui ne peut être confié à un organisme conseil », dans *Conseil des collèges du Québec - Mémoire de la Fédération des cégeps*, octobre 2016, p. 12-14.)

⁵ Claude Corbo, *Pour mieux servir la cause universitaire au Québec : Le Conseil national des universités*, MERST, 2013. Ce rapport est issu du chantier sur l'enseignement supérieur qui nous a aussi donné le fameux *Rapport* de Guy Demers couvrant l'offre de formation au collégial.

⁶ *Ibid.*, p. 17.

DES GAINS ?

Outre la place qu'occuperait la CEEC au sein du futur conseil, l'objet de dissension le plus important lors de la consultation sur le projet de création du CCQ était sa composition. On comprend aisément que la sélection des membres et le mode de nomination retenu pour participer à cette instance, complètement indépendante et sensée conseiller directement la ministre sur tous les sujets d'importance touchant le développement actuel et futur des collèges, aient interpellé tous les intervenants. Initialement conçu comme un conseil de « sages » (excluant tous représentants syndicaux, membres actifs de la Commission des études ou de la Direction) et nommés directement par la ministre, le projet avait provoqué immédiatement une levée de boucliers, tant de la partie syndicale que patronale. Les enseignants du Collège Ahuntsic ont d'ailleurs décrié en Commission des études cette composition qui ne tenait absolument pas compte du modèle de gouvernance participatif actuellement à l'œuvre dans le réseau collégial. Dans nos instances, les membres sont effectivement des représentants d'un groupe (personnels enseignant, professionnel, de soutien ou d'encadrement, par exemple) et c'est à ce titre aussi qu'ils interviennent et participent à la gestion du Collège. Quelle valeur aurait un Conseil des collèges qui n'aurait en son sein que des membres parlant pour eux-mêmes ou leurs intérêts, sans attaches avec une communauté collégiale pour enraciner leur réflexion? Quelle légitimité auraient les recommandations et les avis émis par ses membres, notamment au regard des fonctionnaires du MEES, mais aussi des « experts » de la CEEC? La composition, et la nomination unilatérale, donnaient l'impression que le conseil pouvait être facilement instrumentalisé. Par ailleurs, un grand nombre d'experts hors-Québec siégeaient aussi à titre de conseillers, ce qui en avait choqué plus d'un, craignant qu'on aille chercher l'opinion de nos voisins canadiens, américains ou allemands pour inspirer les orientations futures du réseau collégial.

Pour consulter le Rapport sur la création d'un Conseil des collèges en ligne:

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Consultations_ES/Rapport-collegial.pdf

Autres lectures sur le même sujet:

Crevier, S., Dussert, T. « Les ambitions automnales de la ministre David », *SPECA-Hebdo*, vol. 37, no 1, 27 septembre 2016.

http://www.speca.info/images/speca/Hebdo_AC/SPECA_HEBDO_16_17/SPECA-HEBDO_VOL-37-NO-1.pdf

Crevier, S., « Consultation ministérielle en enseignement supérieur: les positions des principaux intervenants », *SPECA-Hebdo*, vol. 37, no 3, 13 décembre 2016.

http://www.speca.info/images/speca/Hebdo_AC/SPECA_HEBDO_16_17/SPECA-HEBDO_VOL-37-NO-3.pdf

C'est donc sur ce point que les principaux gains ont été réalisés puisque la composition proposée par le *Rapport* prévoit désormais quinze membres, issus des différents groupes composant la communauté collégiale (notamment, les personnels enseignant, professionnel, de soutien et d'encadrement ainsi que les étudiants), et ce, sans exclusions, tout en assurant la représentativité. L'appel de candidature, plus transparent, se fera auprès des associations et des organisations représentatives ainsi qu'auprès du public et la nomination sera effectuée par un comité indépendant formé par le MEES. Les observateurs ne seront plus des experts provenant de l'extérieur du Québec, mais plutôt des membres d'organismes ministériels jouant un rôle en enseignement supérieur (président du Conseil des universités du Québec et président du Conseil supérieur de l'éducation, sous-ministre responsable de l'enseignement supérieur, scientifique en chef du Québec). Les auteurs du *Rapport* concluent en reconnaissant que cette composition reflète davantage la « culture de la gouvernance qui est propre au réseau collégial ». Donnant en exemple la composition de la Commission des études de chaque collège, le *Rapport* reconnaît la légitimité de ce mode de fonctionnement qui « vient consolider cette « culture de la gouvernance », elle-même renforcée par un fort sentiment d'appartenance à un réseau et dans lequel il est possible pour chaque membre d'apporter sa contribution à la définition et à l'adoption des orientations du réseau collégial⁷. » ■

⁷ *Ibid.*, p. 60.

DEUX MOTS DE LA CONVENTION

Priorité d'engagement des non permanents

Par JOSÉE DÉZIEL

Enseignante en psychologie et vice-présidente aux relations du travail du SPECA

Nous avons décidé qu'il serait utile de dépoussiérer un article publié en mars 2013 dans le *SPECA-Hebdo* sur la question de la priorité d'engagement, d'autant plus que la convention signée en 2016 change un peu la donne.

La saison des tâches est déjà bien engagée au Collège. Les courriels/réunions/tractations de corridors se multiplient afin de déterminer le *qui donnera quoi* de l'automne prochain. Au cœur de ce laborieux exercice, qu'on souhaite harmonieux et qui doit être équitable, se trouve la question de la priorité d'engagement. Des postes ou charges sont disponibles, une fois les permanents comblés. À qui vont ces charges?

**DES POSTES
OU CHARGES SONT
DISPONIBLES, UNE FOIS
LES PERMANENTS
COMBLÉS. À QUI VONT
CES CHARGES?**

Ça dépend de la priorité d'engagement de ces enseignants, qui elle-même dépend du type de contrat (poste ou charges), du meilleur statut qu'a occupé l'enseignant au cours des trois dernières années, et de l'ancienneté.

Les enseignants non permanents et les RCD peuvent consulter les listes de priorité d'engagement sur le [système de gestion des ordres de priorités d'engagement](#) (GOPE) accessible sur l'intranet des Ressources humaines.

On trouve sur GOPE quatre listes distinctes de priorités d'engagement, qui correspondent aux 4 ordres de priorités d'engagement prévus à la clause 5-4.17 de la convention collective.

Notez qu'à Ahuntsic, pour exercer votre priorité sur un poste ou une charge au régulier, il faut absolument aller signifier sa disponibilité sur le système GOPE avant la date précisée par le Service des ressources humaines. Lors de la période des charges, consultez régulièrement vos courriels afin de ne pas manquer cette date!

5-4.17 a) Priorité d'engagement sur poste

Selon 5-4.17 a), si vous avez au moins 9 ans d'ancienneté, vous avez la priorité 6. Autrement, vous avez la priorité 7. Les 5 premiers rangs de priorité sont occupés par des personnes mises en disponibilité (MED), c'est à dire, par des enseignants permanents (qui peuvent provenir d'autres collèges) qui n'ont pas suffisamment de boulot dans leur discipline.

5-4.17 b) Priorité d'engagement pour une autre charge au régulier

Pour une charge au régulier, vous avez :

- **la priorité 2 :** si vous avez plus de 10 ans d'ancienneté. Ça vous place à l'égal des personnes mises en disponibilité (MED) des autres collègues ;
- **la priorité 3 :** si vous avez trois ans d'ancienneté ou plus ;
- **la priorité 5 :** si vous n'avez pas trois ans d'ancienneté, mais que vous avez occupé une charge au régulier au cours des trois dernières années.

Si vous n'avez pas trois ans d'ancienneté et n'avez enseigné qu'à la formation continue au cours des trois dernières années, vous avez le statut de chargé de cours. Ce statut vous donne la mention TC sur GOPE, pour « tenir compte ». Ce que ça signifie, c'est que si vous n'avez pas enseigné au régulier au cours des trois dernières années, si vous avez moins de trois ans d'ancienneté, vous vous trouvez en bas de la liste des priorités pour une charge au régulier.

5-4.17 d) Priorité d'engagement à la formation continue

Pour une charge à la formation continue, c'est simple. Les enseignants mis en disponibilité du Collège ont priorité, sinon les cours sont répartis aux enseignants non permanents qui n'occupent pas une charge à temps complet.

5-4.17 e) Priorité d'engagement aux cours d'été

Ce sont encore une fois les enseignants mis en disponibilité dans la discipline qui ont priorité sur les cours d'été. Viennent ensuite les enseignants non permanents qui n'ont pas eu de temps complet annuel dans l'année et qui ont trois ans d'ancienneté ou ont enseigné au régulier au cours des 3 dernières années. Finalement, comme pour une charge d'enseignement au régulier, les enseignants qui n'ont pas enseigné au régulier au cours des trois dernières années et n'ont pas trois ans d'ancienneté à leur actif ont le statut de chargé de cours, ce qui donne la mention TC sur GOPE, pour « tenir compte ». Ils passent après ceux qui ont une priorité au régulier pour les cours d'été.

Qu'arrive-t-il lorsque des enseignants ont le même niveau de priorité, sur un poste ou sur une charge ?

Si plusieurs candidats ont la même priorité sur un poste ou une charge, le Collège engage celui ou celle qui a le plus d'ancienneté. À ancienneté égale, celui/celle qui a le plus d'expérience. À expérience égale, celui/celle qui a le plus haut niveau de scolarité.

Si les enseignants n'ont pas encore d'ancienneté officielle, c'est sur la base de la date officielle d'embauche qu'on attribue le poste ou la charge. À date d'embauche égale, c'est la date de recommandation du comité qui prime. À même date de recommandation, c'est l'ordre d'engagement déterminé par le comité de sélection qui détermine la priorité d'engagement des enseignants.

Si vous avez la moindre question sur votre priorité d'engagement, n'hésitez pas à faire appel à nos lumières! ■

HISTOIRE DU SPECA

Les années 1980, un début mouvementé

PARTIE 2 : LA GRÈVE DE 1983 À AHUNTSIC

Par JEAN-FRANÇOIS MILLETTE
Enseignant en histoire et directeur au SPECA

Alors que le réseau collégial s'apprête à souligner le 50^e anniversaire des cégeps, se présente une belle occasion pour faire connaître l'histoire du Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic (SPECA) qui a grandement contribué à faire du Collège ce qu'il est aujourd'hui. Après avoir retracé la crise dans la gestion du Collège (1981-1982), il sera maintenant question des négociations qui ont eu lieu en 1982-1983 et de leurs conséquences. Cette fois-ci, la consultation du *Rapport de l'Exécutif 1982-1983*, cité à quelques reprises dans ce texte, et un échange avec Louis Philippe Lépine (Département de gestion), alors vice-président du SPECA et responsable de la négociation, permettent, entre autres, d'en faire la présentation. Le récit présenté ici pourrait certainement être nuancé, précisé et fort probablement corrigé, mais nous espérons que ceux l'ayant vécu, de près ou de loin, le jugeront conforme à leurs souvenirs.

La grève de 1983 (parce qu'on hésite vraiment à parler de négociations) a certainement été difficile pour le SPECA, le réseau collégial et pour l'ensemble de la fonction publique. Comme on le lit dans le *Rapport de l'Exécutif 1982-1983*, on peut dire: « Ce bilan n'est pas réjouissant. Il est toujours difficile de constater ses échecs. Ils doivent cependant nous instruire. Cette grève aura été la plus longue dans l'éducation, la plus coûteuse financièrement, émotivement et la moins productive en gains de convention. »

Des négociations qui débutent avant l'heure

Après quelques épisodes éprouvants (la victoire du NON au référendum de mai 1980, la « nuit des longs couteaux » et le rapatriement de la constitution), au printemps 1982, le gouvernement péquiste de René Lévesque, alors à son deuxième mandat, demande aux employés des secteurs public et parapublic de rouvrir les conventions collectives. Plus précisément, le gouvernement Lévesque leur demandait de renoncer à l'augmentation salariale de l'année à venir consentie en 1979 (à la veille du référendum), laquelle devait entrer en vigueur le 1^{er} juillet suivant. Selon le gouvernement, un trou à combler de 700 millions de dollars dans les prévisions budgétaires justifiait ces demandes et la récession économique qui frappait le Québec lui en donnait toute la légitimité.

Devant le refus des syndicats, le gouvernement décide de respecter les conventions collectives, mais de revenir à la charge avec trois projets de loi adoptés en juin 1982. La loi 70 d'abord, qui imposait une réduction de salaire de 20 % pour les trois premiers mois de l'année 1983, soit une autre façon de récupérer l'argent des hausses salariales de l'année à venir. La loi 68 qui, entre autres, faisait passer la contribution de l'État aux régimes de retraite de 60 % à 50 % et qui en imposait la désindexation. Puis la loi 72, qui obligeait à maintenir des services essentiels dans le secteur de la santé. Un front commun CSN-CEQ-FTQ qui regroupait 210 000 personnes allait bientôt être formé et une première journée de grève, illégale puisque les conventions n'étaient pas arrivées à échéance, avait lieu le 10 novembre 1982. Le gouvernement a alors choisi de rapidement mettre un terme aux négociations par une loi spéciale, la loi 105, adoptée le 11 décembre 1982. Les 109 conventions collectives, d'une durée de 3 ans, venaient d'être imposées aux 310 000 employés de l'État.



René Lévesque portant l'uniforme des policiers. Image publiée dans le *Bulletin de liaison* du SPECA de décembre 1982 (p. 32).

Pour faire face à cet affront, les conventions décréées et le droit de grève suspendu, le front commun intersyndical lance un appel à la grève illégale qui reçut un accueil plutôt mitigé. Les quelques concessions du gouvernement, la conjoncture économique et la pression de l'opinion publique auraient plutôt incité à la résignation... mais pas chez les enseignants! Quelques semaines de grève allaient s'ensuivre avant qu'une loi spéciale, la loi 111, ne vienne mettre un terme définitif à cette mobilisation. Les conséquences allaient être lourdes et douloureuses. Et le PQ venait de mettre un terme aux bonnes relations qu'il entretenait jusque-là avec les centrales syndicales (avec la CEQ et la CSN surtout qui comptaient davantage d'employés de l'État parmi ses membres) et le Premier ministre reçut pour l'occasion le surnom de « boucher de New Carlisle ».

Et le SPECA dans tout ça?

C'est le 19 janvier 1983 que le SPECA, présidé par Robert Arpin (Département de mathématiques), a voté pour une grève qui allait durer 18 jours. Accompagné des deux autres syndicats du Collège, le SPECA a commencé cette grève le 26 janvier. Le local habituel du SPECA n'étant plus accessible, c'est un local désaffecté situé au 555, rue Legendre Est qui allait lui servir de quartier général. Quelques chambres au 2^e étage de l'ancien hôtel de passe Chez Tonton étaient devenues, pour le temps de la grève, les bureaux de l'exécutif, un lieu de réunion, un endroit où se reposer, prendre un café ou une bouchée. S'y trouvait même une petite chambre pour accueillir les enfants des piqueteurs. Les assemblées générales allaient, elles, se tenir dans un sous-sol d'église, tout près sur la rue Lajeunesse. Tout était prêt pour que la grève commence.



Table de l'exécutif lors d'une assemblée syndicale en période de grève, dans le sous-sol de l'église de la rue Lajeunesse. De gauche à droite: Robert Arpin (Président, Département de mathématiques), Pierre Jodoin (Président d'assemblée, Département de physique), Christiane Gosselin (Secrétaire, Département de cinéma et d'histoire de l'art), Gaétan St-Pierre (Trésorier, Département de français), Jacques Guillaume (Directeur, Département de techniques administratives, aujourd'hui le Département de gestion) et Guy Berland (Directeur, Département de typographie, aujourd'hui Département d'infographie). Deux membres de l'exécutif n'apparaissent pas sur cette photo: Marielle Cauchy (Directrice, Département de philosophie) et Louis Philippe Lépine (Vice-président du SPECA et responsable de la négociation, Département de techniques administratives, aujourd'hui Département de gestion).



Journée de piquetage, sans doute à l'automne 1982. De gauche à droite: Robert Arpin (Président du SPECA, Département de mathématiques) et Jean Véronneau (Directeur du SPECA, Département de français).

Ce qui semblait un départ en force pour les trois syndicats d'Ahuntsic semble avoir eu plutôt l'air d'un faux départ sur le plan national. Seuls les enseignants de cégeps étaient en grève le 26. Si plusieurs syndicats allaient s'y joindre dans les jours suivants (dont le primaire et le secondaire), d'autres allaient y renoncer, ou encore, préférer attendre. Il y avait même des retours au travail après que des ententes de principe aient été conclues, comme ce fut le cas pour la Fédération des affaires sociales (CSN). Quoiqu'il en soit, le 1^{er} février, l'assemblée du SPECA réaffirmait sa volonté de poursuivre la grève, entre autres avec les membres de la FNEEQ. Si le mouvement de grève n'était pas celui espéré, la mobilisation était forte à Ahuntsic: « Au début, nous nous retrouvions nombreux sur les lignes de piquetage et au local de grève entre nous, avec le soutien et les PNE [les professionnels non enseignants]. La participation des enseignants aux lignes de piquetage n'a jamais souffert de défection (150 en moyenne par jour) malgré la température et les divisions du Front commun national et local. » Mais quand le front commun local s'est brisé, que les employés de soutien et les professionnels sont retournés au travail, la situation est devenue plus difficile: « il a été pénible de constater que des syndiqués avec qui nous avons développé une solidarité se sont mis à passer nos lignes de piquetage avec la police. [...] La division était dans le Collège, elle n'avait pas encore atteint nos rangs. »

Le 9 février 1983, après 10 jours de grève et la défection de plusieurs syndicats, l'assemblée du SPECA, réunie dans le sous-sol de l'église de la rue Lajeunesse, réaffirme sa volonté de poursuivre la grève une autre fois. Les enseignants sont de plus en plus seuls. Du moins, pour l'exécutif « les enjeux devenaient plus

clairs: les enseignants contre le Gouvernement, le Gouvernement contre les enseignants. » Ce même jour, le gouvernement a déposé un cadre de règlement. Comme les rencontres avec les représentants du gouvernement se faisaient rares, on se dit que « la porte [était] ouverte à la négociation ». Il fallait « profiter de l'occasion pour amener le gouvernement à déposer le statu quo ou presque ». Voilà ce qu'on visait, le statu quo.

Et la loi spéciale...

Les conventions collectives ayant été décrétées par la loi 105, les employés de l'État n'avaient plus de droit de grève. Selon le Code du travail, cette grève était illégale. Elle semble cependant avoir d'abord été tolérée... pour un temps. Le lundi 14 février, au 15^e jour de grève, le gouvernement annonce la loi spéciale avant de l'adopter le 16. C'est la loi 111, la *Loi assurant la reprise des services dans les collèges et les écoles du secteur public*. Elle impose un retour au travail dès le 17 février en menaçant de lourdes peines ceux qui oseraient la défier. Chaque journée de grève entraînerait la perte de 3 ans d'ancienneté, une double pénalité salariale et des amendes croissantes pour les enseignants, les officiers syndicaux, les syndicats et les centrales. En plus d'interdire toute manifestation contre la loi, elle rendait aussi possible, par décret ministériel, des congédiements discrectionnaires et la suspension des cotisations syndicales. Ce déni de droits fondamentaux devenait possible par une première utilisation de la clause nonobstant de la Charte canadienne. Les journées à venir allaient être exigeantes et éprouvantes: « On se souviendra de l'assemblée du mercredi 16 février 83 et celle du 17 février 83 à 6 heures 30 le matin. Le 17 février 83, la loi était défiée, et la division installée. »



Slogan utilisé par les enseignants du primaire, secondaire et collégial pour dénoncer la loi 111.

Les membres du SPECA ont alors dû prendre la décision à laquelle on cherchait à se préparer lors des dernières négos : défier ou non la loi spéciale. Après avoir décidé de poursuivre la grève le 16 février, le 17, tôt le matin, connaissant alors les détails de la loi et la recommandation des responsables à la négociation de chacun des syndicats FNEEQ, les enseignants votaient de défier la loi spéciale. Exceptionnellement, l'assemblée eut lieu au rez-de-chaussée du local loué, auparavant un bar qui se trouvait sous les chambres à louer de l'ancien Chez Tonton. L'assemblée ne pouvait être très longue, le vote devait se tenir avant le début des cours à 8 h. Debout, dans un local sans chauffage où il faisait froid, les profs devaient se prononcer. Sans surprise, cette assemblée a été très émotive. Les pénalités faisaient peur, c'était l'objectif. Si le vote a dû être déchirant, le résultat n'était pas serré pour autant. On avait décidé de défier la loi spéciale et toutes ses pénalités. Une fois le vote terminé, il ne restait plus qu'à se diriger vers le Collège et à tenir la ligne de piquetage.

Un retour au travail difficile

Après deux jours de grève à défier la loi 111, le dimanche suivant, l'exécutif a choisi de soumettre à l'assemblée générale la recommandation des responsables de la négociation de chacun des syndicats de la FNEEQ et l'assemblée a alors décidé de suspendre la grève. Le lendemain, le 21 février, les cours reprenaient. On revenait au calendrier normal. On imagine le climat dans lequel les cours ont repris... épuisement, déception et division. Pour rendre moins douloureux ce moment, un rendez-vous avait été donné pour que tous les enseignants entrent au Collège ensemble. La grève étant suspendue, l'exécutif devait consulter à nouveau l'assemblée. Si certains interprétaient ce choix comme étant « décroché de la réalité » et de « jusqu'aboutiste », l'exécutif ne pouvait mettre un terme à la grève, c'était à l'assemblée de prendre cette décision. La proposition a finalement été battue en avril. « La lutte était terminée » et le retour au travail, définitif.

Après le retour au travail, les négociations avec le gouvernement avaient repris. On voulait atténuer les impacts du décret. Si quelques améliorations sont ressorties de cette conciliation (e.g. des charges à temps complet à la formation continue), les conditions de travail avaient considérablement reculé. Parmi les plus durs reculs, le financement des établissements (qui se négociait dans les conventions collectives jusqu'à la loi 105) avait baissé d'environ 12% et les paramètres de calcul de la CI avaient été modifiés à la baisse, ce qui voulait donc dire que tous voyaient leur tâche s'alourdir. « La suite est connue » dit le *Rapport de l'Exécutif*, écrit alors que la période des tâches était encore à la mémoire de tous : « Il y a eu la Commission parlementaire, la conciliation, le rapport de conciliation, un rejet, puis son acceptation, 24 MED [à Ahuntsic seulement !], 19 MAP

[mise à pied, soit des non permanents qui perdaient la charge qu'ils avaient l'habitude d'obtenir], plus de 63 personnes touchées par les coupures de postes, l'ensemble des professeurs affectés dans leurs conditions de travail. » Aux décrets, à la loi spéciale, aux pénalités salariales, à la coupure et la baisse de salaire (la coupure de 20% imposée pendant 3 mois a ensuite été ramenée à 10% de façon permanente) venaient s'ajouter des collègues qui perdaient leur emploi.

Des élections à l'exécutif du SPECA

Bien sûr, la décision de défier la loi 111 n'avait pas plu à tous. La plupart de ceux qui s'y étaient opposés à l'assemblée se seraient finalement ralliés à la décision pour aller piqueter eux aussi ce jour-là. Or, une soixantaine de profs auraient, eux, pris la décision de rentrer travailler. On ne peut savoir le chiffre exact. Ils n'avaient pas franchi la ligne de piquetage, non. Ils auraient sans doute plutôt téléphoné pour dire qu'ils auraient souhaité rentrer travailler, une procédure mise en place par le Collège. Ce qui est sûr, aucun étudiant ne pouvait entrer et les cours ne se donnaient pas.

La division qui s'était tranquillement installée chez les enseignants et qui s'était accentuée suite aux deux derniers jours de grève allait se poursuivre dans les élections de l'exécutif du SPECA. Robert Arpin (Département de mathématiques), qui avait assuré la présidence pendant ces négos, ainsi que plusieurs autres membres de l'exécutif, ont pris la décision de ne pas se représenter. Une équipe complète décide alors de se présenter. Une équipe sans lien avec l'exécutif sortant. Elle se dissociait des exécutifs militants qu'avait connu le SPECA depuis le début des années 1970. On disait vouloir être plus ouvert aux réformes pédagogiques, prendre davantage le temps d'écouter et de discuter avec la Direction. Le fait qu'il y avait, dans cette équipe, des profs qui avaient décidé de rentrer travailler malgré le vote de défier la loi spéciale déplaisait à plusieurs. C'est donc le vice-président, Louis Philippe Lépine, qui finit par accepter de se présenter à la présidence pour que soit préservé l'héritage du SPECA des dernières années. Ce qui n'est arrivé qu'à deux reprises dans l'histoire du SPECA a eu lieu une première fois à ce moment : une deuxième équipe complète s'est constituée. Un mois et demi de campagne où les deux équipes faisaient connaître leurs positions par des articles et des visites de département. Contrairement à ce qui s'est passé en 2011, des représentants des deux équipes ont été élus. Le vote était divisé. Louis Philippe Lépine allait présider le SPECA avec 5 membres de son équipe et 3 de l'équipe adverse. L'année suivante s'annonçait difficile. Cette situation n'allait cependant pas durer. Avant le début de la session d'hiver, ces 3 membres avaient démissionné.



Membres des exécutifs syndicaux du Collège lors d'une intervention devant l'assemblée des étudiants avant le début de la grève. De gauche à droite: Philippe Arlen (Syndicat des professionnels non enseignants), Robert Arpin (Président du SPECA, Département de mathématiques), une représentante de l'AGECA, Louis Philippe Lépine (Vice-président du SPECA et responsable de la négociation, Département de techniques administratives, aujourd'hui Département de gestion) et Jacques Pétrin (Syndicat du personnel de soutien).

Et la suite?

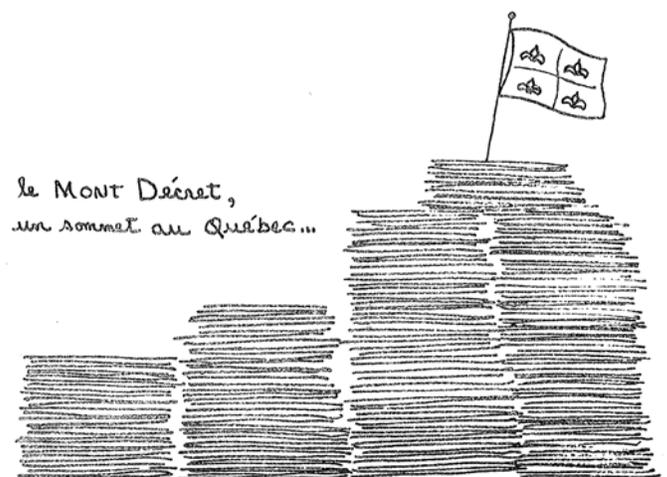
Bien sûr, « pour l'Exécutif et tous les militants qui ont investi dans cette lutte, la pilule est amère ». On peut lire à la ligne suivante du *Rapport de l'Exécutif*: « Nous devons éviter le découragement et le cynisme. » Difficile sans doute après une telle rebuffade. D'autant plus qu'on ne savait pas à ce moment-là que la loi 105 serait déclarée inconstitutionnelle par la Cour suprême, rendant caduque la loi 111.

Après une saga juridique d'environ 20 ans, le gouvernement se voit contraint, en conséquence de cette décision de la Cour suprême, à rembourser la double pénalité salariale avec intérêts. Car si les pénalités de la loi spéciale étaient très dures, seule la double pénalité salariale avait été appliquée. L'argumentaire des centrales syndicales reposait sur le fait que les conventions collectives placées en annexe de la loi 105 n'étaient qu'en français. Or, pour être constitutionnelle, une loi doit être bilingue, donc en anglais aussi. Comme les annexes de cette loi, soit les conventions collectives imposées par le gouvernement, n'étaient pas traduites, la loi 105 était inconstitutionnelle. Si cela a été reconnu et les annexes traduites, il reste qu'elles ne l'étaient pas au moment de l'adoption de la loi 111... et la double pénalité salariale ne pouvait pas être appliquée. Voilà la démonstration qui a conduit à un jugement favorable aux syndiqués qui avaient défié la loi. Le choix de contester la loi spéciale sur cette base était cependant plus délicat qu'on peut l'imaginer. L'obligation que la loi soit bilingue alors que la jeune loi 101 était elle-même contestée pour différentes raisons en faisait un choix envisageable pour plusieurs. On finit sans doute par se dire que tous les moyens étaient bons pour contester une telle loi spéciale. Quelques années avant que le SPECA loge un

grief pour le paiement de la reprise de journées de grève en 2005, la grande majorité des enseignants du Collège se voyaient donc remboursés l'équivalent d'environ deux semaines de paie pour la double pénalité salariale de ces deux dernières journées de grève illégale et les intérêts courus.

Outre ce combat juridique, les constats, écrits à peine quelques mois après la grève, rappellent les inévitables tensions et défis d'une assemblée syndicale qui doit prendre de telles décisions: « [...] plusieurs professeurs sont pris dans la dualité de leur statut de syndiqué et de professionnel de l'enseignement, vivant l'ambivalence où rivalisent intérêt

collectif et intérêts individuels. » On observait aussi à la fin de l'année 1983 ce que l'on entendait aussi pendant les dernières négociations: « Certains refusent le débat politique. Pourtant dans le secteur public, le rapport de force est politique. Il ne peut en être autrement entre un Gouvernement et ses employés puisque [citant ici le rapport Martin] "le jugement à porter sur le coût des services assumés par l'État est de nature politique plutôt qu'économique" ». Mener et garder les discussions sur un plan politique pendant des négociations et maintenir la mobilisation dans les derniers moments avait été très difficile, qu'on se le rappelle. ■



« Les 60 000 feuilles de décret » de l'automne. Image publiée dans le *Bulletin de liaison* du SPECA de décembre 1982 (p. 7).

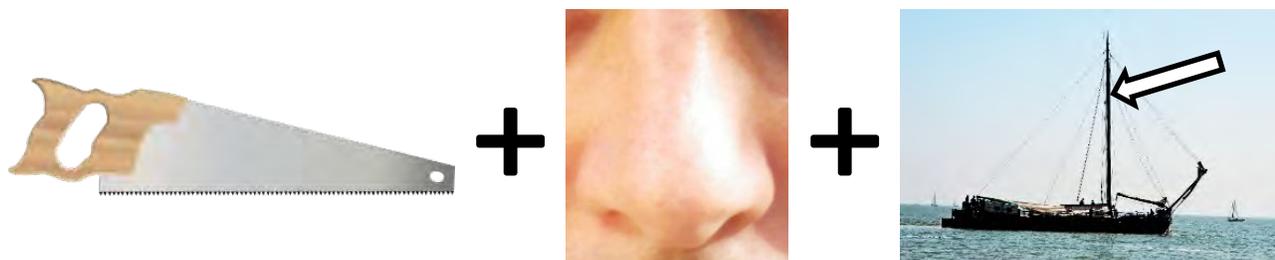
LES RÉBUS  **DU SPECA-Hebdo**

Par DOUCE MICHAUD
Enseignante en biologie

Un rébus (prononciation API: \ʁe.bys\) est une charade imagée, où chaque image représente une syllabe ou une portion d'un mot ou d'une phrase. Par exemple, dans le titre de cette capsule, le mot «rébus» est représenté par les images «ré» et «bus». Méfiez-vous: les images n'ont souvent rien à voir avec la réponse finale et ne s'épellent pas nécessairement de la même manière! Rappelez-vous que c'est la phonétique (même si parfois un peu tordue!) qui l'emporte!

Pour cette première édition, voici trois des départements du Collège! (Réponses en page 14)

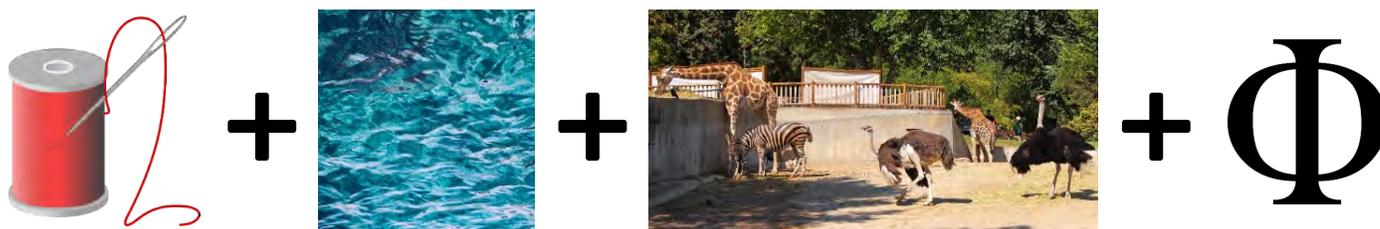
1.



2.



3.



INTERNATIONALISATION

La tête dans le sable?

Par RAYNALD PEPIN
Enseignant en physique

Dès juin 1959, l'article principal du magazine *Scientific American*, « Carbon Dioxide and Climate », prédisait une forte hausse de température si l'humanité continuait à augmenter sa consommation de combustibles fossiles. Et les médias abordent fréquemment ce problème depuis au moins 25 ans. Réduire nos émissions est crucial.

Pourquoi aborder dans le *SPECA-Hebdo* le sujet des changements climatiques, un problème qui ne semble pas avoir de lien avec notre travail? La question me préoccupe depuis un bout de temps, mais l'étincelle est venue d'une petite modification qu'on veut apporter au seul programme dont mon département est (en collaboration) maître-d'œuvre, une petite modification amenée par la si valorisée internationalisation de la formation. Il s'agit de l'envoi d'un groupe d'étudiant(e)s à Hawaï pour y effectuer leur activité de synthèse dans le programme de Sciences de la nature. Il est temps que l'on s'interroge et que l'on débâte davantage sur les aspects environnementaux (ainsi que pédagogiques et sociaux) de ces projets de « mobilité internationale », que le Collège tente de multiplier.

ON NE PEUT PLUS
FAIRE COMME AVANT
ET VIVRE DANS LE DÉNI,
COMME SI LE PROBLÈME
DES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES
N'EXISTAIT PAS.

Un impact non négligeable

Un voyage à Hawaï, pour prendre cet exemple, n'est pas anodin. Le transport pour un cours suivi au Collège par un étudiant vivant à 10 km du Collège et venant à son cours en autobus entraîne durant une session l'émission d'environ 15 kg de CO₂. Le vol aller-retour vers Hawaï (16 000 km) entraîne à lui seul l'émission de plus d'une tonne et demie de CO₂ par personne. Une tonne et demie de CO₂, c'est presque les émissions *annuelles* moyennes d'un Brésilien ou d'un Indien (données de 2013). Il me semble pertinent de s'interroger: est-ce que les bénéfices de tels voyages contrebalancent ce « petit » inconvénient?

On devrait se poser cette question au niveau individuel pour tous nos déplacements, mais les institutions, comme notre Collège, doivent aussi examiner leurs pratiques. On ne peut plus faire comme avant et vivre dans le déni, comme si le problème des changements climatiques n'existait pas. C'est une question éthique: il faut se demander si les bénéfices pour l'étudiant(e), pour l'institution et pour la société compensent les effets négatifs des GES rejetés lors du voyage.

Et quand on parle de bénéfices pour l'étudiant, on parle ici de bénéfices académiques, professionnels et humains... autres que le plaisir de voyager ou d'améliorer son CV. Quels seront les apprentissages réalisés lors du voyage? L'étudiant ayant participé au voyage aura-t-il vraiment l'occasion de les réinvestir dans ses futures occupations? Sera-t-il plus compétent dans ses études ou dans son travail? Sera-t-il plus motivé avant ou après le voyage? Et si ce voyage est vraiment important pour la compétence ou la motivation, pourquoi alors ne serait-il réservé qu'à un sous-groupe d'étudiants?

De la même façon, l'institution et la société tireront-ils profit de ce voyage? Quand on parle de bénéfice pour l'institution, on peut espérer autre chose que de belles photos ou des statistiques pour enjoliver un rapport annuel. Certains justifient l'organisation de voyages par la nécessité d'augmenter l'attractivité du Collège auprès de futurs étudiants. Est-ce une approche pertinente ou éthique? En voulant ainsi attirer des élèves avec un bonbon que tous ne pourront d'ailleurs pas goûter, ne risque-t-on pas une surenchère douteuse et coûteuse entre collègues?

Il faut aussi se demander si les compétences anticipées pourraient être acquises avec une activité équivalente tenue au Québec, en Ontario ou en Nouvelle-Angleterre. Par exemple, j'imagine qu'on peut très bien mener un projet de recherche scientifique, acquérir des compétences interculturelles ou développer son ouverture aux autres *ici*. Pourquoi aller loin alors? Si on pouvait se téléporter sans nuisances environnementales, la question ne se poserait pas... mais ce n'est pas le cas.

Une réflexion large peut aussi nous amener à analyser les impacts sur les citoyens des pays pauvres. Ceux-ci voyagent peu ou pas (tout comme nos concitoyens pauvres d'ailleurs), mais ce sont surtout eux qui vont encaisser le choc du réchauffement climatique. L'équité nous impose de tout faire pour empirer le moins possible leur situation. Dans ce contexte, il faut être sûr qu'un voyage pédagogique est vraiment justifié.

Il ne s'agit pas ici de couper court à tout déplacement, mais il faut commencer à questionner la pertinence de nos voyages. Par exemple, prendre l'avion pour aller voir ses parents est normal, aller passer un week-end touristique à Londres l'est beaucoup moins. De la même façon, il y a des voyages pédagogiques plus pertinents que d'autres. On peut penser que partir seul(e) faire un stage de quatre mois en Amérique latine, par exemple, est une expérience fondatrice. Les émissions de GES restent nuisibles, mais les avantages surpassent les inconvénients. L'étudiant sortira nettement changé et grandi des expériences qu'il vivra au niveau du travail, des études et du social. Un voyage en groupe d'une ou deux semaines n'offre sûrement pas le même enrichissement.

Éviter la pensée magique

Il n'est pas facile d'admettre qu'il faut restreindre nos émissions de CO₂. On pourrait espérer que la science et la technologie vont trouver le moyen de régler le problème sans douleur... C'est de la pensée magique. On pourrait penser à pallier nos émissions lors d'un voyage avec la compensation carbone. C'est mieux que rien, mais c'est surtout une façon de se déculpabiliser, car cette méthode est insoutenable à moyen terme:

le carburant fossile est quand même brûlé et du nouveau carbone est injecté dans la biosphère.

La compensation carbone n'est même pas prévue dans la *Politique d'internationalisation* (PO-26) du Collège, qui ne se préoccupe d'environnement qu'en énonçant un timide principe directeur dans son article 3.07: « Développement durable: Valoriser le respect de l'environnement et l'écoresponsabilité dans la poursuite d'activités internationales. » Ce principe directeur n'est toutefois appuyé par aucune responsabilité ou procédure, que ce soit dans la *Politique* elle-même ou dans son *Guide d'application*.

Les activités internationales du Collège recensées dans le *Rapport annuel 2015-2016* ont généré dans l'année au moins 150 tonnes de CO₂. Valorise-t-on vraiment le respect de l'environnement? Personnellement, je serais plus fier de mon Collège si, au lieu de multiplier les projets, il n'appuyait qu'un nombre le plus petit possible de projets à l'utilité clairement démontrée, et s'il tentait de promouvoir cette orientation dans tout le réseau!

Si un voyage académique est jugé essentiel dans la formation, la PO-26 devrait au moins en atténuer les effets négatifs. Au minimum, la *Politique* et le processus de sélection des projets devraient favoriser les projets qui se font le moins loin possible. La *Politique* pourrait aussi prévoir une formation des participants sur les changements climatiques, ce qui s'insérerait bien dans notre mandat éducatif (notons que la *Politique de protection de l'environnement*, PO-03, vise d'ailleurs « l'éducation de la communauté et la protection de son environnement interne et externe »). Pourrait-on aussi penser à inciter les participants au voyage à réduire leurs émissions avant et après le voyage pour compenser leurs émissions lors du vol?

On peut trouver dérangent de se confronter à ces questions. Mais si nous, enseignants du collégial, intellectuels et scientifiques, plus informés que la moyenne, qui parlons de société, d'énergie et d'environnement dans nos cours, ne commençons pas à prendre en compte les changements climatiques, qui le fera? ■

RÉPONSES AUX RÉBUS DE LA PAGE 12 :

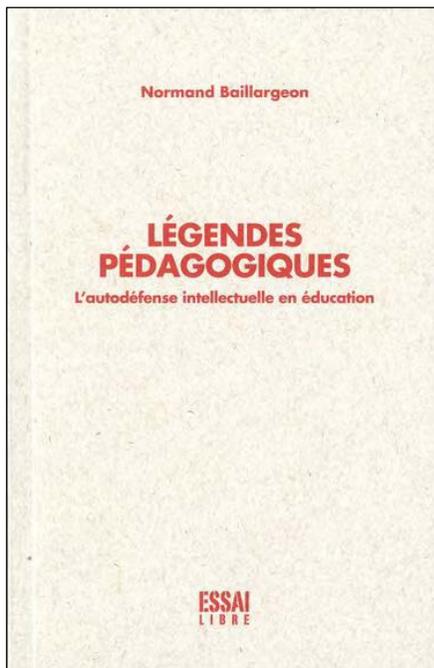
1. SCIE-NEZ-MAT (CINÉMA)
2. BILLOT-LOGIS (BIOLOGIE)
3. FIL-EAU-ZOO-PHI (PHILOSOPHIE)

SURVOL LITTÉRAIRE

Légendes pédagogiques: L'autodéfense intellectuelle en éducation

Par DOMINIQUE RIOUX

Enseignante en français et vice-présidente aux affaires pédagogiques du SPECA



Normand Baillargeon, dans un de ses essais notoires, s'attaque aux «légendes pédagogiques». Des idées reçues en éducation qui modèlent souvent, sans qu'on en prenne toujours conscience, notre pratique enseignante ou la manière dont nos étudiants conçoivent leur parcours scolaire. Nos prochaines chroniques proposeront un aperçu de quelques-unes de ces «légendes».

LES NTIC RÉVOLUTIONNENT L'ÉDUCATION⁸

Tablettes et badges numériques. Profil TIC et DEC avec portable. TBI et CLAAC. Les acronymes et les nouveaux outils technologiques se succèdent à grande vitesse dans le milieu de l'éducation depuis une quinzaine d'années. L'enthousiasme soulevé par l'introduction des TIC dans le milieu de l'éducation n'a, pour certains, pas de bornes. Il s'agirait d'une véritable panacée pédagogique, une manne qui sauverait enseignant et étudiants de cette longue traversée du désert qu'on nomme année scolaire. Sans doute que l'utilisation des TIC dans la classe porte souvent de nombreux espoirs: on se prend à imaginer des étudiants entrant gaiement dans la salle de cours, ouvrant leur ordinateur personnel pour montrer à un collègue de classe une nouvelle ressource web qu'il a partagée avec tout le groupe dans l'espace infonuagique sécurisé du Collège. Cependant, on peut aussi constater que l'utilisation des TIC s'impose de plus en plus comme une exigence, une nécessité que l'enseignant ne peut pas se permettre de négliger. Pourquoi? En vertu de quelles réalités?

Les hyperboles TIC

Quelques hyperboles accompagnent le discours sur l'utilisation des TIC en enseignement, hyperboles qui ne semblent pas trouver leur fondement dans la recherche et qui, pourtant, sont abondamment reprises. D'abord, nos étudiants seraient des «natifs du numérique». Ils *penseraient* autrement, leur hyper-familiarité avec les TIC, dès l'enfance, ayant eu une incidence sur le développement de leur cerveau. Quoique le plus fervent défenseur de cette idée, Marc Prensky, n'ait aucun appui scientifique pour soutenir sa théorie, cette dernière n'en est pas moins enseignée actuellement dans les facultés d'éducation. Selon Prensky, la rupture est totale entre cette génération et celle des «migrants numériques», expression qui caractérise ceux et celles qui ne sont pas nés avec les TIC, mais qui les ont vus apparaître et qui ont dû

⁸ Normand Baillargeon, *Légendes pédagogiques: L'autodéfense intellectuelle en éducation*, Montréal, Les Éditions des poètes de brousse, 2013, p. 117-149.

en faire l'apprentissage. Les natifs du numérique, quant à eux, s'inscriraient dans une « discontinuité véritablement immense » avec leurs prédécesseurs. Ces élèves ne seraient « plus les élèves pour lesquels notre système d'éducation a été conçu, ceux à qui il était fait pour enseigner. [...] il s'agit d'un événement qui change les choses de manière si fondamentale que rien, plus jamais, ne sera pareil⁹. » Ainsi, l'introduction des TIC dans les classes s'impose comme une nécessité absolue et elle répondrait, entre autres, à cette mutation cérébrale de nos étudiants qui ne peuvent plus appréhender le monde comme leurs enseignants.

Attachée à cette première croyance, la seconde hyperbole ne nous surprendra pas : nos étudiants auraient une aptitude pour le multitâche supérieure et, conséquemment, ils ne peuvent se contenter d'un enseignement « linéaire », eux qui sont habitués à étudier en écoutant de la musique, tout en répondant aux textos : « on dira alors que ne pas avoir recours au NTIC et obliger les élèves à se concentrer sur une seule tâche semble la meilleure recette pour offrir à ces jeunes – qui, selon la doxa, apprennent sans doute différemment à cause de leurs pratiques – une école profondément ennuyante¹⁰. » Or, la recherche démontre que, si les jeunes sont effectivement plus aptes au multitâche, notamment parce que leur mémoire de travail est meilleure, il demeure que le multitâche est beaucoup moins efficace pour apprendre. Les étudiants soumis au multitâche en classe réussissent moins bien que des étudiants qui n'ont pas accès à l'internet pendant le cours¹¹.

L'état de la recherche sur les TIC

Les articles pro-TIC, anti-TIC, scep-TIC sont légions, mais ils ne sont pas tous produits avec la même rigueur. Normand Baillargeon s'est attardé, quant à lui, aux résultats de méta-analyses qui répertorient plusieurs centaines de travaux de recherche pour dégager plusieurs constats, en voici quelques-uns¹².

L'un des avantages souvent évoqué à propos de l'utilisation des TIC dans la classe serait l'accès rapide à une masse d'information portant sur les sujets les plus variés (contenu écrit, vidéo, logiciels, etc.). Bien utilisés, ces contenus peuvent enrichir considérablement l'enseignement et on assume que cela a une incidence sur les apprentissages des étudiants. Mais celle-ci se trouve-t-elle confirmée ? La recherche actuelle permet de constater que la surabondance d'information risque le plus souvent de surcharger la mémoire de travail et qu'elle comporte aussi de nombreuses possibilités de distraction. Les gains, en termes d'apprentissage, sont bien moindres que ce qu'on aurait pu attendre et, pour les étudiants plus faibles, les TIC ont souvent pour effet de diminuer leurs performances scolaires.

Cela dit, on présuppose aussi que l'utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette à l'école a un effet positif sur la motivation et, en cela, les TIC pourraient améliorer la réussite dans les cours ou la rétention. Effectivement, la recherche fait état d'un faible gain en matière de réussite pour les classes du primaire et du secondaire, mais ce gain ne se confirme pas pour les études post-secondaires. Par ailleurs, cette faible hausse ne se retrouve pas non plus si les TIC sont utilisées en classe pour prendre des notes ou effectuer des lectures. Autrement dit, s'il y a un impact positif de l'utilisation des TIC dans la classe, celui-ci est faible et n'est possible que si les TIC sont utilisées par l'enseignant pour stimuler la cognition.

La façon même d'utiliser les TIC en classe serait donc déterminante si l'on souhaite constater des effets pédagogiques positifs. La prise de notes et la lecture de documents, on l'a vu, ne se qualifient pas dans ces activités d'apprentissage efficaces, et l'utilisation de l'internet doit être faite de manière ciblée si on veut éviter de surcharger la mémoire de travail ou les risques importants de distraction. Or, les « jeux pédagogiques » disponibles en ligne ou les environnements de simulation n'auraient pas non plus d'impacts positifs particuliers sur l'apprentissage, contrairement à ce qu'aurait pu nous laisser croire le fait que plusieurs de nos étudiants sont de fervents *gamers*.

⁹ Marc Prensky, « Digital Natives, Digital Immigrants », *On the Horizon*, NCB University Press, Vol. 9, no 5, octobre 2001, cité dans *ibid*, p. 121.

¹⁰ *Ibid*, p. 125.

¹¹ Ces recherches sont répertoriées et analysées par David Willingham dans « Have Technology and Multitasking Rewired How Student Learn? », *American Educator*, Vol. 34, no 2, 2010, résumé et cité dans *ibid*, p. 125.

¹² Il utilise notamment les travaux de Hattie (*Visible Learning: A Synthesis of Over 800 Meta-Analyses Relating to Achievement*, Routledge, Londres, 2009.), portant sur « l'instruction aidée par l'ordinateur » et qui répertorient 76 méta-analyses consacrées à 4498 études, en les recoupant avec les méta-analyses de Reiman et Aditomo, qui synthétisent 1055 recherches portant sur la question de savoir si l'usage des TIC augmente la réussite des étudiants.

Ainsi, la recherche actuelle démontre que loin d'être une panacée, l'utilisation efficace des TIC en pédagogie se trouve facilement réduite à une peau de chagrin. Dans un tel contexte, il devient fort sage pour l'enseignant d'appliquer le conseil suivant: «Ne vous demandez pas tant ce que vous pourriez faire avec telle ou telle technologie, mais décidez ce que vous devez ou voulez faire et demandez-vous si telle ou telle technologie peut ou non vous aider à réaliser votre tâche. Vous aider non seulement à la réaliser, mais aussi à mieux la réaliser¹³.»

Les bidous et les TIC

Enfin, ce qui accroît sans doute le scepticisme et la méfiance par rapport à la promotion de l'utilisation des TIC dans le milieu de l'éducation, c'est que le discours pédagogique se trouve parfois «entortillé» dans des considérations financières qui ont peu à voir avec le bien-être des étudiants et leur réussite dans la classe. On peut citer en exemple l'achat massif, et désastreux, des tableaux blancs interactifs (TBI) qui devaient remplacer l'ardoise dans toutes les classes du primaire. Sous couvert de progrès technologique, le fournisseur quasi unique de TBI, proche ami du Parti libéral de Jean Charest, signait un contrat de 240 millions de dollars... tirés des fonds publics¹⁴. Ces outils, très coûteux, se sont avérés difficiles à intégrer pour la plupart des enseignants trop peu formés et manquant de temps pour adapter leurs cours. On peut se demander combien il en coûtera de remplacer ces technologies à la durée de vie beaucoup plus limitée que le tableau noir, mais aussi quelles auraient été les priorités de ces écoles si l'argent leur avait été offert pour aider leurs élèves.

Plus près de nous, le collège privé Regina Assumpta offre maintenant un programme d'études secondaires pour lequel l'étudiant doit obligatoirement se procurer un ordinateur portable, associant désormais TIC, réussite scolaire et réussite sociale en un même corps. Inspirés des facultés universitaires, plusieurs collèges publics intègrent aussi des programmes d'études qui rendent l'ordinateur portable obligatoire, cherchant ainsi à faire d'une pierre deux coups: d'une part, augmenter l'attractivité d'un programme d'études et aller chercher une certaine clientèle étudiante, d'autre part, à plus long terme, sauver les coûts de remplacement des laboratoires informatiques en refilant la facture aux étudiants (et aux parents).

Bien plus que la nécessité pédagogique, c'est trop souvent un effet de mode qui guide l'introduction des TIC dans la classe. Pire encore, on laisse entendre aux enseignants qu'il faut tout simplement «être de son temps». On vante, au passage, les mérites d'un *lifestyle* à odeur de réussite sociale qui exige cellulaire, ordinateur portable et tablette à portée de main. Il s'agit pourtant de réfléchir à la pédagogie en fonction des faits réels, documentés, issus de la recherche la plus récente. Peut-être pourrions-nous aussi demander aux étudiants ce qu'ils en pensent puisqu'une étude récente constatait: «que les nouveaux outils d'apprentissage ne sont pas ce que les étudiants demandent en priorité. Ce qu'ils veulent, ce sont des professeurs inspirants et stimulants intellectuellement¹⁵.» ■

«NE VOUS DEMANDEZ PAS TANT CE QUE VOUS POURRIEZ FAIRE AVEC TELLE OU TELLE TECHNOLOGIE, MAIS DÉCIDEZ CE QUE VOUS DEVEZ OU VOULEZ FAIRE ET DEMANDEZ-VOUS SI TELLE OU TELLE TECHNOLOGIE PEUT OU NON VOUS AIDER À RÉALISER VOTRE TÂCHE. VOUS AIDER NON SEULEMENT À LA RÉALISER, MAIS AUSSI À MIEUX LA RÉALISER» – David Willingham

¹³ David Willingham, *loc. cit.*, cité dans *ibid* p. 127.

¹⁴ Fortier, M., «Cafouillage autour des tableaux blancs dans les écoles», *Le Devoir*, 23 mai 2014.

En ligne: <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/409046/cafouillage-autour-des-tableaux-blancs-dans-les-ecoles>

¹⁵ Étude universitaire financée en partie par la Conférence des recteurs et des principaux du Québec (CREPUQ), citée dans *ibid*, p. 142.



LE SPECA APPUIE LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

Quelles sont les suites concrètes?

Par MATHIEU BRIÈRE PROVENCHER, DOUCE MICHAUD ET CLAUDE MARYSE LEBEUF
Enseignants membres du Comité d'action et de concertation en environnement (CACE)

Oui, maintenant que la dernière assemblée du SPECA a adopté une *Déclaration de principe pour la défense de l'environnement*¹⁶, il s'agit de passer de la parole aux actes et, donc, envisager nos engagements et pratiques selon une éthique écologique.

Du côté de l'organisation interne du SPECA, on peut penser aux couverts utilisés quotidiennement et dans les fêtes, ou aux documents distribués dans nos assemblées. Pensez-vous à autre chose? Est-ce que le SPECA pourrait avoir, par ailleurs, un mot à dire sur d'autres thèmes liés à des choix d'aménagement au Collège ou dans le quartier? Voudrions-nous encourager des choix écologiques par d'autres syndicats ou organismes communautaires auxquels nous sommes liés? Jusqu'à quel point sommes-nous prêts à questionner nos méthodes de travail (impression des plans de cours) sous l'angle écologique et le SPECA peut-il et doit-il soutenir ce questionnement?

Le CACE fait appel à toute personne ayant des pistes de réflexion et/ou un bon sens pratique pour alimenter les hypothèses de transformation du SPECA sur ce thème.

De plus, lors de notre dernière assemblée du 11 mai, nous aurons besoin de nouvelles candidatures pour combler des postes de professeurs au CACE. Pensez-y!

D'ici là, nous aimerions partager avec vous des questions qui se posent actuellement au CACE, qui pourraient induire des changements futurs, plus particulièrement sur le thème du transport.

Le transport et l'accès au Collège

54% des usagers du Collège habitent dans un rayon de moins de 10 km de notre établissement. Quel est le meilleur moyen de transport pour venir au Collège? Une fois qu'on a répondu qu'on appuie les alternatives écologiques (transport en commun, covoiturage et vélo), il reste encore bien des choix à faire...

- Doit-on adapter les tarifs de stationnement aux véhicules de toutes les catégories? (voitures régulières, covoiturage, autopartage, véhicules hybrides et électriques, motocyclettes, etc.)
- Jusqu'où aller dans le zonage pour distinguer les différents véhicules et types d'utilisations? (covoiturage, vélos, motocyclettes, etc.)
- Que pensez-vous d'une passe de stationnement à tarif proportionnel, de la mi-novembre à la mi-avril, pour les usagers du vélo?
- Est-ce qu'il serait intéressant que le Collège adhère au *Mouvement Vélosympathique*, qui encourage et propose un soutien aux collectivités qui travaillent pour faire du vélo une réelle option en matière de transport?
- Pensez-vous que le Collège devrait adhérer au programme OPUS & Cie?

<http://www.velo.qc.ca/velosympathique/mvs>

<http://www.stm.info/fr/2mois/opus-cie-employes>

L'entreprise qui adhère à ce programme s'engage à contribuer financièrement à l'achat des abonnements OPUS & Cie de ses employés et la STM s'engage à octroyer le même pourcentage de réduction, jusqu'à concurrence de 10%, en donnant quelques avantages de plus: des mois de transport gratuit, des déductions d'impôts, une carte Opus gratuite et garantie, la fin des files d'attente pour son renouvellement, le statut V.I.P. Maestro et la combinaison économique des frais de Bus + métro + Bixi!

¹⁶ www.speca.info/images/SPECA/Dossiers_synd/Environnement/ENVIRONNEMENT-Declaration_de_principe.pdf

- Quel est votre avis sur l'accès au Collège: est-il assez sécuritaire du point de vue piéton, cycliste ou automobiliste?

Aussi, l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville se penche actuellement sur les réseaux de pistes cyclables et la sécurisation routière aux environs du Collège et envisage, entre autres, l'installation de pistes cyclables sur les rues St-Hubert et Émile-Journault, près du Collège. Le Collège a témoigné dans une lettre de son intérêt à s'associer à cette démarche, nous vous tenons informés des développements.

Enfin, la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) effectue aussi une consultation sur la thématique des cyclistes:

<https://consultation.saaq.gouv.qc.ca/thematique/cyclistes/>

Agriculture 101 – Projet potager

En collaboration avec *Ville en vert* et le Département de biologie, le projet de production de semis à la serre est déjà recommencé: différents ateliers sont offerts

d'ici à la Fête des plantes, le 18 mai. Vous pouvez commander vos plants pour votre potager.

TRRRuc écolo - RÉDUCTION

Verser son sucre dans le fond de sa tasse (réutilisable, bien sûr!) avant d'y verser son breuvage chaud permet d'éviter l'utilisation de bâtonnets: la chaleur et le remous du breuvage suffisent à dissoudre et bien distribuer le sucre.

Pour les amateurs de lait et de crème, un brin de patience suffit: le nuage se diffusera rapidement à travers tout votre breuvage. Votre comité a fait le test: pour une tasse immobile de 250 ml, quelques secondes suffisent pour répartir presque uniformément 15 ml de crème (équivalent d'un petit godet individuel). Imaginez si vous marchez jusqu'à votre bureau ensuite...

Des idées?

Vous pouvez nous faire part de vos préoccupations, vos points de vue en personne ou par messagerie:

environnement.ahunstic@cahunstic.ca ■

CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Retour sur le CCMM du 5 avril 2017

Par NICOLA GRENON

Enseignant en informatique et trésorier du SPECA

L'assemblée s'est ouverte à 18 h 30 avec un rappel: le 28 avril prochain sera la journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail (28avril.org). Dominique Daigneault, la présidente du CCMM, a également souligné la lutte menée par l'Association des travailleurs et travailleuses temporaires d'agences de placement qui a tenu une manifestation en marge d'une conférence de l'industrie du placement de personnel le 4 avril dernier à Montréal. Elle a dénoncé l'exploitation éhontée que pratiquent ces agences à l'endroit des travailleuses et des travailleurs temporaires qui vivent des conditions de précarité sans pareil. Aussi, le mois a été très occupé avec les votes d'allégeance en santé: le CCMM souhaite la bienvenue aux nouveaux et nouvelles militantes et tient à saluer celles et ceux qui quittent...

Conflits

Une campagne de soutien aux travailleuses et travailleurs de l'Hôtel des Gouverneurs en lockout depuis plus de 3 mois est ouverte. Des dons de 25\$ par syndicat sont sollicités (le SPECA y contribue).

STT Multi-marques

Pascal René De Cotret est venu nous entretenir du 3^e conflit de travail depuis 2003 chez Multi-marques, une boulangerie de Laval qui produit notamment les marques Pom, Villagio et Bon Matin. Alors que la négociation se déroulait assez bien, les travailleurs ont été mis en lock-out sous prétexte de leur manque de volonté de négocier. Ces derniers affirment au contraire que c'est l'employeur qui est braqué: il avait notamment demandé des rencontres avec les négociateurs syndicaux pendant que ceux-ci étaient en vacances... À la demande des syndiqués, un conciliateur a été nommé. La partie patronale allègue que le réseau d'entraide est inutile dans cette entreprise alors même qu'on compte deux suicides dans les dernières années. Les conditions de sécurité sont aussi très insuffisantes: il y a quelques années, un gareur s'est retrouvé coincé par terre dans la neige pendant plusieurs minutes et a échappé de peu à la mort. Suite au lock-out, le président du syndicat et 2 de ses collègues ont été congédiés. En signe de soutien, on nous demande aller «Aimer» la page dédiée STTmultimarque sur Facebook.

Le CCMM a adopté à l'unanimité une proposition d'appui et invite ses syndicats affiliés à appuyer ce syndicat dans son combat.

Camp Leucan

Comme chaque année, on nous a présenté le camp *Vol d'été Leucan* de la CSN, et on nous a sollicité pour des dons. Pour plus d'informations:

<https://www.csn.qc.ca/camp-leucan/>

Élections municipales à l'automne

Des travaux préparatoires se tiennent en vue des élections municipales de l'automne afin d'identifier les enjeux pour le CCMM. Dans ce contexte, nous avons reçu Coralie Deny du Conseil régional de l'environnement de Montréal, qui organise une consultation afin de cerner les revendications à faire valoir auprès des candidats en matière d'environnement (transport en commun, verdissement, aménagement durable, etc.). On y trouvera autant les enjeux globaux de la ville-centre que les éléments locaux destinés aux conseillers et aux mairies d'arrondissements. Le questionnaire final devrait être produit pour la mi-avril et des sondages auprès du grand public seront menés de mai à juillet pour mener à une compilation en août. Finalement, en septembre, on approchera les candidats afin d'exiger de leur part des engagements sur les enjeux identifiés dans la consultation. Une vaste opération médiatique est prévue afin que les citoyens s'approprient cette consultation, et les résultats seront fournis aux organisateurs locaux. Le résultat de tout ce travail pourra ensuite être repris pour les élections provinciales de 2018.

Élections

Geneviève Lapointe a été élue au titre de responsable du Comité sur la condition féminine.

1^{er} mai

Des affiches «*Le travail pas à n'importe quel prix!*» sur le thème de la hausse du salaire minimum à 15 \$ ont été distribuées dans tous les syndicats. Les participants au Conseil ont été informés qu'il y aurait distribution de tracts de 7 h 30 à 9 h le 1^{er} mai, de même qu'un rassemblement à 18 h au parc Jean-Brillant, suivi d'une marche à 18 h 30.

Retour sur le Conseil confédéral des 15-17 mars 2017

Voici les thèmes qui ont été abordés au Conseil confédéral: analyse différenciée selon les sexes; élections (tous se représentent sauf Francine Lévesque); code d'éthique sur les élections; état des travaux et consultations pour le congrès; formation sur les enjeux sur la renégociation de l'Aléna; point sur le racisme par la Ligue des droits et libertés; question privilège sur l'Hôtel des gouverneurs; etc.

Autres éléments

Philippe de Grosbois a annoncé l'intention du SPECA de faire une proposition d'amendement aux règlements de la CSN afin que les délégués du Conseil fédéral reçoivent l'ordre du jour au moins 24 h à l'avance. Nous saluons cette excellente initiative de notre camarade pour améliorer la démocratie syndicale à la CSN! ■

COMITÉ DE RÉDACTION DU SPECA-HEBDO:

SOPHIE CREVIER, THOMAS DUSSERT, ELSA MYOTTE
ET DOMINIQUE RIOUX